



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 19 novembre 2025
à 10 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constaté l'avis convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 novembre 2025 à 10 h.
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

40 – Réglementation

- 40.01** Modifier les dates prévues au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour les mois novembre et décembre 2025 (réf. 1243032004).

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1253032006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Modifier les dates prévues au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2025 (réf. 1243032004). |

Il est recommandé :
de modifier les dates prévues au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2025, comme suit :

- 26 novembre 2025;
- 10 décembre 2025.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-11-18 14:26

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1253032006**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Modifier les dates prévues au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2025 (réf. 1243032004). |

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (la Loi), le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera à la date et à l'heure qu'il précise, plutôt que selon le calendrier annuel. De plus, conformément à l'article 320 de la Loi, le greffier ou la greffière doit donner un avis public pour toute séance ordinaire dont la date ou l'heure diffère de celle prévue au calendrier.

Une modification est donc nécessaire concernant les séances ordinaires du conseil d'arrondissement prévues en novembre et décembre 2025. Ainsi, les séances initialement inscrites au calendrier annuel les 24 novembre et 1er décembre sont reportées aux 26 novembre et 10 décembre 2025. Par conséquent, un avis public sera publié à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 09 0296 | 1243032004 : Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2025 / Modifier le lieu où se tiendront les séances des mois de mars, juin et septembre.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Modification de la date sur montreal.ca

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public à diffuser sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Miquellange MILA
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-17

Chantal CHÂTEAUVERT
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif